

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 7 avril 2025

Délibération n° 2025 – 07/04/2025 - 1

Approbation du procès-verbal de la CFVU du 11 décembre 2024
Approbation du compte-rendu des groupes de travail CFVU du 27 janvier 2025 et du 17 février 2025

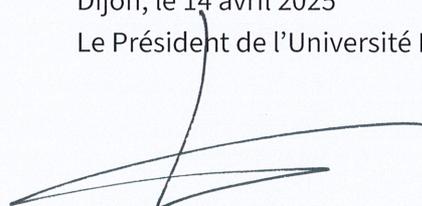
- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 43 Membres en exercice : 43 Quorum : 22 Membres présents : 27 Membres représentés : 9 Total : 36	Refus de vote : 0 Abstention : 1 Suffrages exprimés : 35 Pour : 35 (unanimité) Contre : 0
---	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 décembre 2024 ainsi que le compte-rendu des groupes de travail CFVU du 27 janvier 2025 et du 17 février 2025.**

Dijon, le 14 avril 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement